

parcours

d'hier à aujourd'hui

Après une longue histoire mouvementée, l'AOC "Muscat de Frontignan" a été déposée le 31 mai 1936. Il y a tout juste 70 ans.



Voilà comment l'on pensait se protéger des imitations avant 1936 et la création de l'Appellation d'Origine Contrôlée...



Aujourd'hui, cette appellation permet même la confrontation avec tous les "Muscats du monde" !

A la santé de notre AOC

Le nom de Frontignan est connu dans le monde entier grâce à son muscat. Mais si il a traversé les siècles en conservant sa qualité, il lui a fallu se méfier des contrefaçons.

Au Moyen âge déjà, à la demande des habitants, le seigneur de Frontignan dut interdire l'entrée dans la ville de vins et raisins étrangers. Puis au XVII^e siècle, les vigneronns marquèrent au feu les barriques de muscat pour se protéger de la fraude. Plus tard, les producteurs firent même fabriquer des bouteilles à cannelures torsadées qui deviendront l'image de marque du "Frontignan". Ils utilisaient certainement cette bouteille depuis plusieurs années quand un maître verrier plus malin que les autres, Charles de Queylar, en déposa le brevet le 9 juin 1912.

Au regard de cette histoire, l'on comprend mieux pourquoi l'AOC "Muscat de Frontignan" fut la première à être déposée, le 31 mai 1936. Pour accompagner cette appellation, un syndicat du cru devait être constitué, représentant les producteurs. Deux grandes missions lui sont alors confiées : « protéger l'appellation vis-à-vis de l'extérieur et fixer une politique à faire respecter à l'intérieur » explique André Astruc, président du syndicat depuis 2001. Pour le festival du muscat, du 13 au 16 juillet, une médaille et un verre anniversaire ont été spécialement conçus. Des dégustations en habit d'époque sont également prévues.

Au moment de fêter le 70^e anniversaire de son AOC, le "Frontignan" a encore de belles heures devant lui.

chiffres clés

800 000 hecto-litres

en production

198 producteurs :

1 cave coopérative (vinifie et met sur le marché la production de ses 174 coopérateurs)

1 négociant (met sur le marché la production de ses 15 producteurs)

9 indépendants (viticulteurs qui mettent directement sur le marché leur propre production, sans intermédiaire).